

VILLE DE GOUSSAINVILLE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Préambule :

Obligatoire depuis 1992, le **Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB)** doit être présenté au Conseil municipal avant l'examen du budget primitif. C'est le moment où se discutent les grandes lignes du budget qui sera voté lors du Conseil Municipal de mars 2022.

Par ailleurs, les articles L.2312-1 et L.3312-1 du CGCT relatifs au DOB, complétés par les lois du 22 janvier 2018, imposent la présentation au Conseil Municipal d'un **Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)**. Il a pour but de nourrir le DOB, d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité et de communiquer les principales évolutions budgétaires en vue du vote du budget primitif.

le Rapport d'Orientation budgétaire (ROB) s'effectue avec un document présenté en Conseil Municipal comprenant :

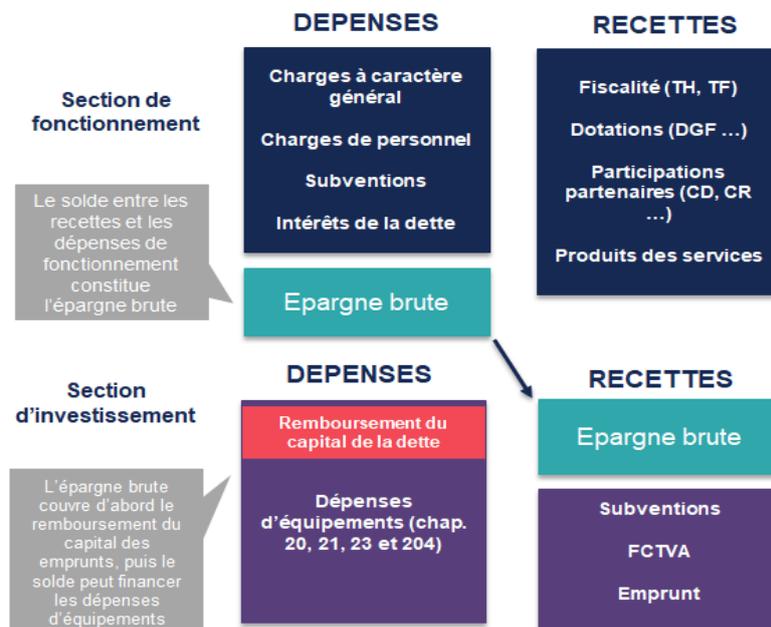
- Une délibération spécifique qui donne lieu à un vote,
- La situation générale des finances publiques et le projet de Loi de Finances,
- Les orientations budgétaires locales, les engagements pluriannuels envisagés,
- L'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que la structure et la gestion de la dette,
- L'évolution de la structure des dépenses et des effectifs.

Le ROB doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre et faire l'objet d'une publication.

Le ROB est le départ du processus budgétaire :



Dans la continuité du ROB, le budget sera proposé en équilibre en dépenses comme en recettes :



I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

a. Une économie mondiale retrouvée en 2021

La crise sanitaire mondiale qui a débuté au début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières.

Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Sur le plan budgétaire, les politiques se sont focalisées d'abord sur le soutien à l'économie avant de favoriser la relance.

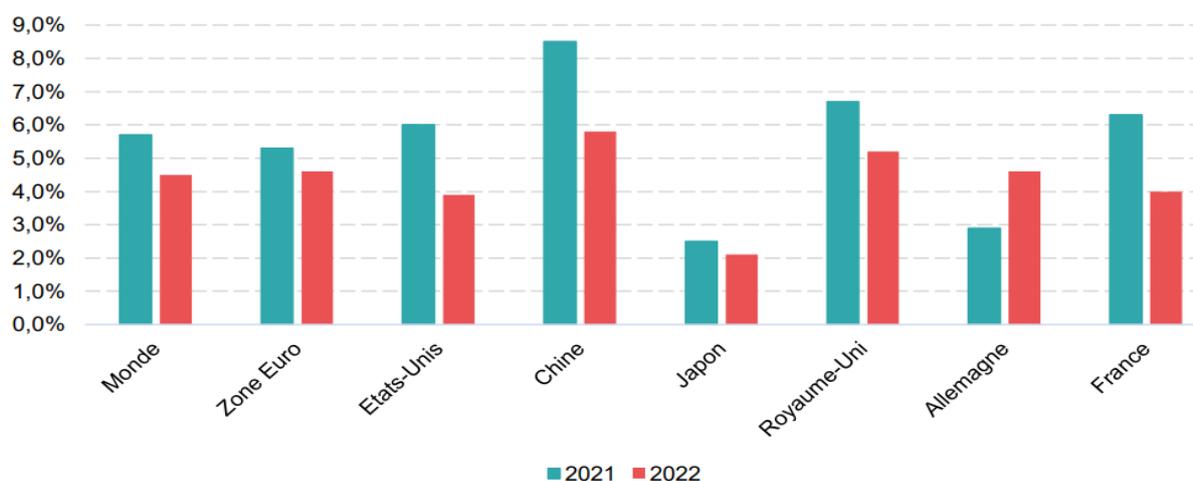
En France, **les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens** suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. L'Etat a par exemple financé en 2020 le chômage partiel pour un montant de 27,1 milliards d'euros. Cela a permis aux agents économiques de garder confiance dans l'avenir et un certain pouvoir d'achat utile à la reprise de la consommation en sortie de confinement.

Par la suite, les plans de relance ont pris le relais. En France, **le plan France Relance de 100 milliards d'euros** doit financer des projets dans les secteurs de l'écologie à hauteur de 30 milliards, de la compétitivité à hauteur de 34 milliards et de la cohésion pour 36 milliards.

Du côté de la croissance économique, les prévisions se sont progressivement améliorées depuis le début de la pandémie, et ce jusqu'aux prévisions de septembre dernier de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), sur fond d'amélioration continue des conditions sanitaires mondiales.

Même si le PIB mondial a reculé de 3,4% l'an dernier, **on observe que le rebond économique est important en 2021. Ce haut niveau d'activité devrait se poursuivre en 2022.** Cette année, les taux de croissance prévus par l'OCDE sont de l'ordre de 5,7% dans le monde, de 5,3% pour la Zone Euro, de 6% pour les Etats-Unis et de 8,5% pour la Chine.

Prévisions OCDE (septembre 2021) de croissance du PIB pour 2021 et 2022



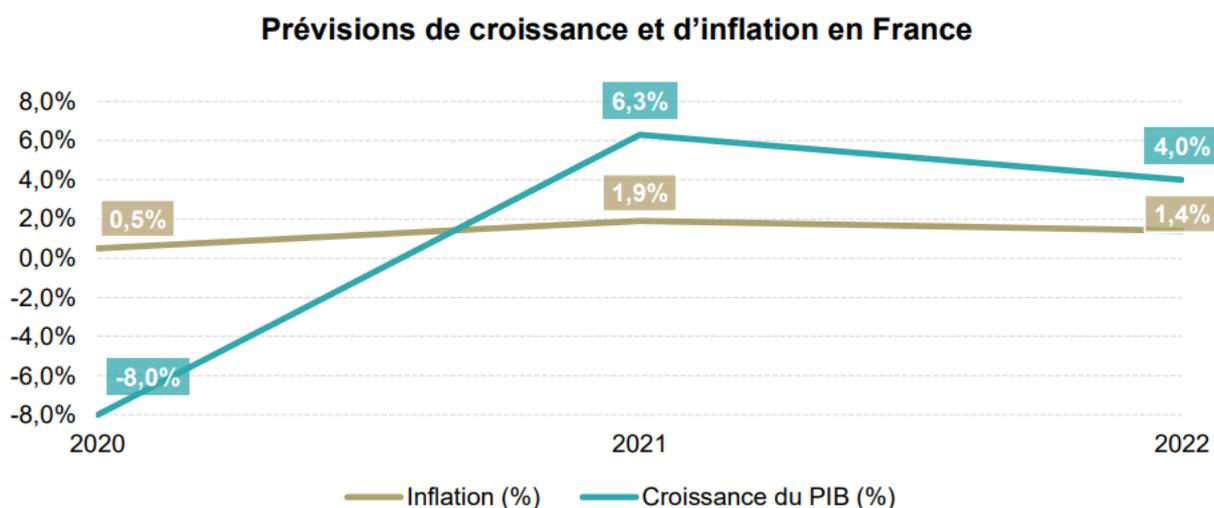
Source : OCDE

b. Le retour de l'inflation

En 2020, la croissance française a baissé de 8%, alors que l'inflation était de 0,5%.

En 2021, d'après les dernières prévisions de l'OCDE (septembre 2021), le PIB devrait croître de 6,3%, illustrant un effet rattrapage post confinement avec une consommation accrue, un regain de confiance dans l'avenir grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, un chômage en baisse, une reprise de la production des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique. **En 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, à hauteur de 4%**, revenant ainsi sur un niveau de croissance plus proche du potentiel de croissance réelle du pays.

Du côté de l'inflation, après une croissance des prix de 0,5% en 2020, celle-ci devrait atteindre 1,9% en 2021 et **1,4% en 2022**. Le taux assez élevé en 2021, devrait en effet baisser compte tenu du caractère conjoncturel des facteurs inflationnistes. L'aspect « temporaire » de l'inflation est le scénario privilégié par la Banque de France et la BCE qui pensent que les effets dus à la reprise économique ne dureront pas.



Source : OCDE

II. LA LOI DE FINANCES 2022

a. Revalorisation des bases fiscales locatives

Le plus gros changement de cette année concerne la revalorisation des bases d'imposition. Après une année de quasi-stagnation à +0,2% en 2021, **elle s'élèvera en 2022 à +3,4% à cause de l'inflation**. Cette annonce n'est pas une surprise puisqu'Olivier Dussopt, le ministre délégué aux comptes publics, avait déjà révélé au dernier Congrès des maires que la révision forfaitaire des valeurs locatives serait d'au minimum de 3% en 2022.

Concrètement, à l'automne 2022, la base de calcul de la taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de 3,4%. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

b. Dernière étape de la suppression de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Depuis 2020, 80% des foyers sont déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et sera portée à 65 % en 2022. **En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.**

En compensation de cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes. Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière ont été intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe pour les régions.

c. La DGF du bloc communal

La Loi de Finances 2022 assure **la stabilité des dotations**, en particulier celle de la DGF. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront, en 2022, chacune de 95 millions d'euros, par écrêtement de la dotation forfaitaire (DF).

Point d'attention : Outre les contextes sanitaires, économiques et politiques qui risquent de peser sur le montant des dotations pour les années à venir, **l'ensemble des dotations sera impacté, à compter de 2022, par la réforme des indicateurs de richesse** (voir ci-après).

Le seuil d'écrêtement de la dotation forfaitaire passe de 75% à 85%, environ 3 000 communes ne seront donc plus concernées par cet écrêtement et celles qui seront encore impactées (dont Goussainville) verront cet écrêtement augmenter mécaniquement : une baisse de la Dotation Forfaitaire est donc à prévoir pour 2023.

Ces nouveaux calculs ont pour objectif de neutraliser la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales en vigueur depuis début 2021. Par conséquent, les potentiels fiscaux et financiers des communes seraient impactés et, indirectement, les calculs des dotations. Il faudra, cependant, attendre l'été prochain, afin d'avoir davantage d'informations suite à la publication des « Notes d'informations ».

d. Réforme des indicateurs financiers

L'effort fiscal sera calculé à compter de 2022 par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national. On passe donc d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de **la mobilisation de la richesse fiscale communale**.

En résumé :

- Intégration de nouvelles ressources au calcul du potentiel fiscal communal : DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), TLPE (Taxe Locale de Publicité Extérieure), taxe sur les pylônes et majoration de THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) notamment.
- Simplification du calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les communes.

- Les premiers effets sont attendus pour 2023. Les indicateurs 2022 seront calculés avec les données n-2 pour qu'il n'y ait pas d'impact sur 2022.
- Afin d'éviter des évolutions trop importantes sur la répartition des dotations, la LF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction permettant de lisser les évolutions sur plusieurs années.
- Les modalités seront précisées par décret.

Il est à prévoir, pour 2023 :

- ➔ Si hausse plus importante que la moyenne du potentiel fiscal et financier : diminution des attributions DSU, FPIC, FSRIF et hausse des contributions (écrêtement DF) ;
- ➔ Si augmentation de l'effort fiscal plus important que la moyenne : hausse des versements DSU, FPIC...
- ➔ Et inversement dans le cas contraire.

A noter que le Comité des Finances Locales a recommandé en juillet 2021 le remplacement de l'effort fiscal par le revenu par habitant. Ainsi, les futures lois de finances pourraient modifier de manière plus conséquente cet indicateur financier.

e. Réforme du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

Reportée pendant deux ans au début du quinquennat, l'automatisation du versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) a été votée lors du budget 2021. Après une première étape en 2021, sa mise en place continue en 2022 pour être totalement effective en 2023. En 2021, c'est l'automatisation au régime de versement de l'année N qui a été instaurée. **En 2022, l'automatisation s'étendra au régime N-1, puis en 2023 à l'ensemble du dispositif.**

Cette procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables n'est pas indolore pour les collectivités. Elle a pour conséquence d'enlever des dépenses éligibles pour en ajouter d'autres en contrepartie.

f. Des mesures renforcées de soutien à l'investissement local

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites en 2022. Un montant de 2,5 Mds€ est prévu et réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

La DSIL connaît un **abondement exceptionnel d'environ 350 millions d'euros**. Cette mesure servira à financer les opérations des collectivités prévues dans **les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)**.

III. LES ORIENTATIONS 2022 POUR GOUSSAINVILLE

Au plan local, il convient de rappeler les spécificités budgétaires, patrimoniales et territoriales propres à la commune de Goussainville. De manière structurelle, la Ville souffre historiquement du manque de développement économique de son territoire comparativement à ses voisins immédiats, et plus généralement aux communes de même strate, ce qui ne permet pas d'espérer une réelle dynamique des bases fiscales, en particulier à cause de son retard en matière d'aménagement du territoire.

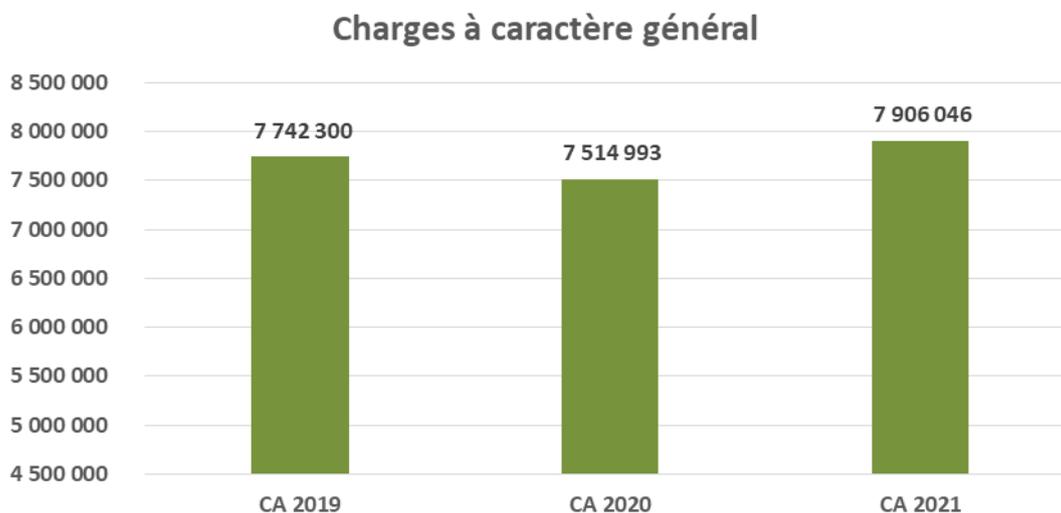
Malgré le peu de marges existantes du côté des recettes, le budget primitif 2022 sera présenté dans un cadre comptable sincère et équilibré. L'équipe municipale continue à travailler sur la base d'une vision pluriannuelle du budget. Cette démarche vise à offrir une garantie sur les efforts d'investissement, qui seront réalisés dans les prochaines années et à rattraper le retard constaté dans la maintenance et l'entretien du patrimoine établi depuis son arrivée, en améliorant les services proposés aux habitants. En effet, les excédents reportés depuis plusieurs années ont été obtenus aux dépens d'actions de maintenance et de travaux d'entretien qui auraient permis de conserver un patrimoine en bon état : pas de suivi des contrats d'entretien des chaufferies, pas plus que pour les autres équipements, toitures défectueuses, patrimoine dangereux...

La préparation du Budget primitif 2022 a été établie sur une analyse rétrospective des derniers Comptes Administratifs et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour.

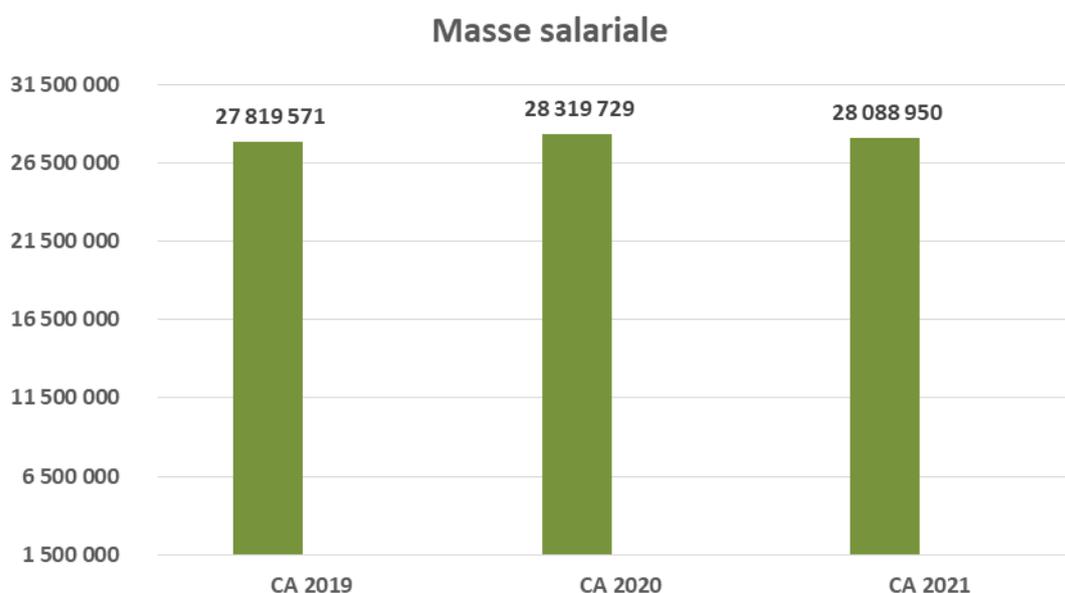
Les premières estimations du Compte Administratif 2021 font apparaître un excédent de +3,5M€ en fonctionnement et un léger déficit de -0,5M € en investissement qui inclut les restes à réaliser. Cette capacité d'autofinancement qui sera maîtrisée au fil des années permettra d'engager un programme ambitieux de rénovation des équipements publics.

a. Rétrospective 2021 : le Compte Administratif¹

Malgré un premier trimestre encore impacté par d'importantes restrictions sanitaires, l'activité (culturelle et événementielle notamment) a repris au second semestre de manière importante avec un « effet rattrapage ». De plus, des solutions alternatives ont été proposées telles que les colonies apprenantes. La hausse des coûts des énergies (carburants, électricité, gaz) se ressent sur le dernier trimestre 2021, d'où la hausse constatée sur les charges à caractère général :

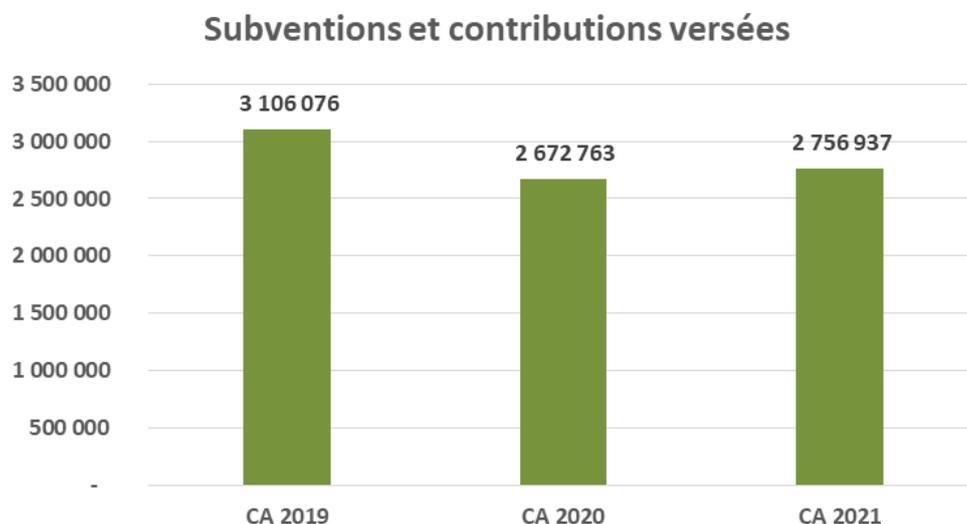


La masse salariale, ou charges de personnel, a été contenue à un niveau stable avec moins d'1% d'évolution (+1,8% entre 2019/2020 et -0,8% entre 2020/2021). La maîtrise de la masse salariale en 2021 doit être pondérée puisque certains postes de cadres sont restés vacants une large partie de l'année :

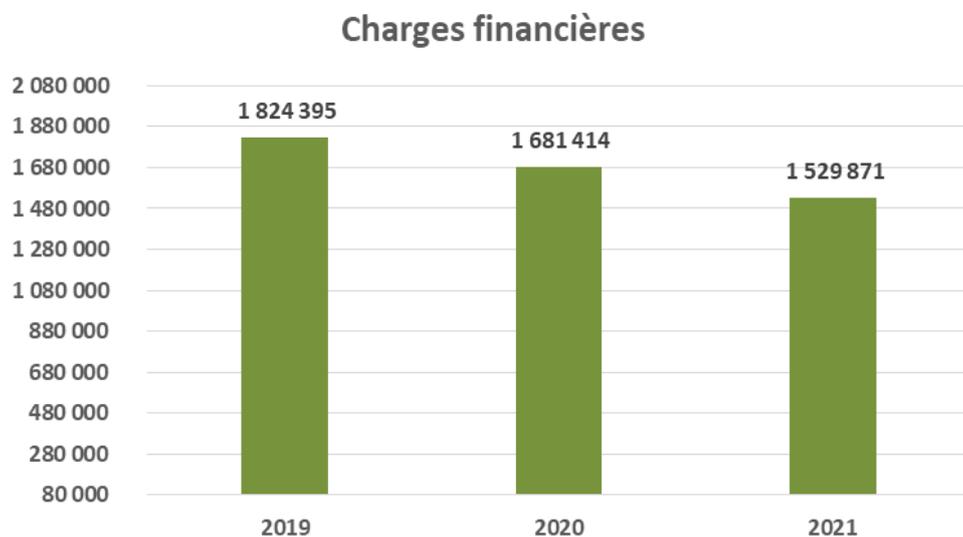


¹ L'ensemble des données 2021 présentées dans ce rapport sont des estimations, en attendant l'établissement du Compte Administratif

En lien avec la crise Covid, les subventions et contributions versées avaient diminué en 2020. La reprise d'activité partielle a entraîné sur 2021 un rattrapage de ces versements :



Malgré les emprunts nouveaux, les charges financières (remboursement des intérêts de la dette) continuent leur baisse régulière car les taux d'emprunt sont restés historiquement bas en 2021 :



b. Préparation 2022 : le Budget Primitif²

Les orientations budgétaires 2022 de la Ville s'appuient sur les prévisions de résultats du CA 2021. Elles tiennent compte de la Loi Finances 2022 et des orientations politiques fixées par la Municipalité.

L'année 2022 prévoit le financement de nombreux projets éducatifs (Cité Educative) et d'aménagements urbains notamment, mais aussi un retour à une saison culturelle et événementielle quasi-complète pour la première fois depuis 2019.

Prévisions de recettes pour la section de fonctionnement :

Plus de 60% des recettes de fonctionnement sont composées des recettes fiscales (taxes foncières et attributions de compensation versées par la CARPF) sur lesquelles la Ville n'a que peu de marges car l'objectif de la Municipalité reste de ne pas augmenter les taux de taxe mais souffre en parallèle d'une baisse importante liée aux transferts des compétences eau et assainissement ainsi qu'au transfert des voiries intercommunales.

Les dotations d'Etat et participations d'organismes publics tels que la CAF (25% des recettes de fonctionnement) restent stables dans les prévisions suite à leur baisse continue depuis 2014.

Les produits et ventes diverses des services (ventes de billetteries, recettes de la restauration scolaire, remboursement de soins, etc...) représentent 3% seulement des recettes de fonctionnement car les tarifs proposés restent bas compte tenu de la sociologie de la population Goussainvilloise.

1. Recettes fiscales

Le panier fiscal est modifié depuis 2021 du fait de l'application de la réforme de la TH : la ville de Goussainville a récupéré la Taxe foncière sur les propriétés bâties levée auparavant par le Département du Val-D'oise sur le territoire de la commune.

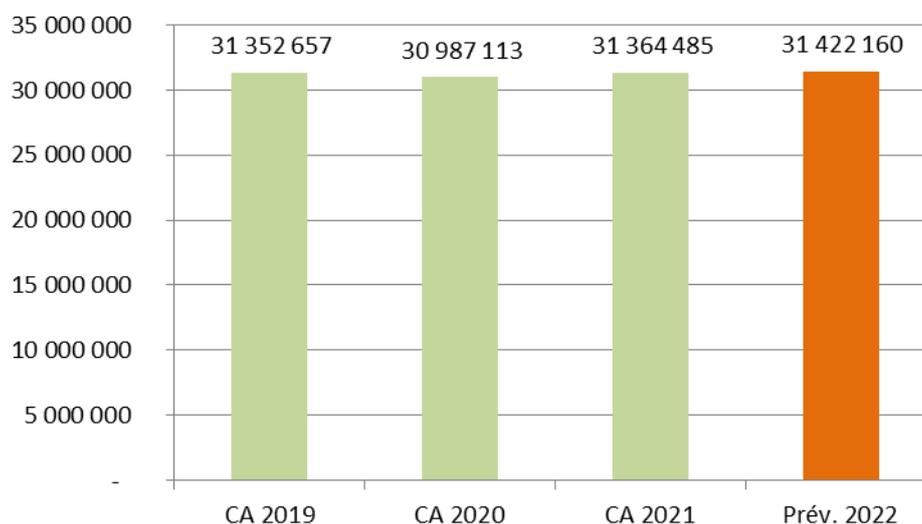
Afin de compenser la perte de recettes de la ville entre le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales perdue (7 millions d'euros en 2020) et le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties récupérée du Département (6,7 millions d'euros en base 2020 également), un mécanisme de compensation financière a été mis en place par l'intermédiaire d'un coefficient correcteur. Le montant du produit perdu incluant les allocations compensatrices s'élève à presque 7,2 millions d'euros : il s'apparentera à une dotation versée par l'Etat sur laquelle la Ville perd le pouvoir de modulation de taux.

La dynamique du produit fiscal en 2022 sera portée uniquement par l'évolution des bases de foncier bâti (la taxe d'habitation sur les résidences principales ayant été supprimée).

² L'ensemble des données 2022 présentées dans ce rapport sont des estimations.

En fonction des éléments connus au moment de la préparation du Débat d'orientations budgétaires, et sur la base d'une hypothèse d'inflation estimée à +3,4% sur les bases de Foncier Bâti appliquées à l'état fiscal 1259 de l'année 2021, la prévision budgétaire de la fiscalité directe pour l'année 2022 s'élève à 16 M €.

TOTAL RECETTES FISCALES



Le niveau de recettes fiscales espéré pour 2022 augmente de +0,2% par rapport à 2021, ce qui assure une certaine stabilité des recettes mais n'offre pas de marge de manœuvre en raison principalement de la baisse des attributions de compensation (transferts de compétences) sur la période :

Evolution des attributions de compensation versées par la CA à Goussainville				
Année	2019	2020	2021	2022
Attributions de Compensation	11 336 168 €	10 626 679 €	10 237 972 €	10 237 972 €
Total recettes impôts et taxes	31 352 657 €	30 987 113 €	31 364 485 €	31 422 160 €
% des AC dans total impôts et taxes	36%	34%	33%	33%

A contrario, les dispositifs de péréquation sont plutôt en faveur de la Ville avec :

- une hausse de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la CARPF de +50 k€ en 2022,
- le FPIC (fonds de péréquation intercommunal) et le FSRIF (fonds de solidarité d'île de France) en augmentation de +200 k€ par rapport au BP2021.

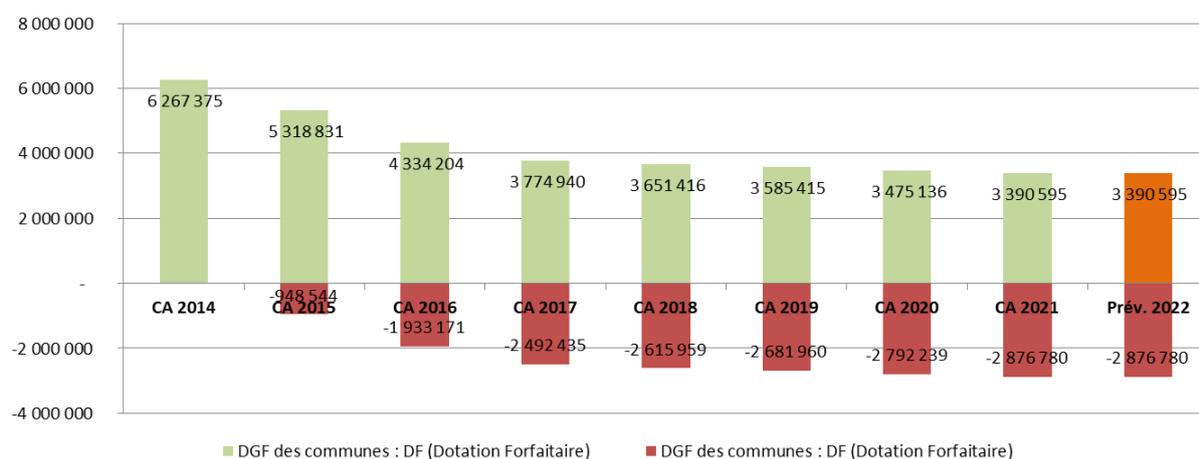
Malgré ces hausses, le montant prévisionnel perçu de péréquation en 2022 reste en deçà du niveau 2019. De plus, ces augmentations sont dues à la baisse des potentiels financiers et fiscaux calculés sur le niveau de vie des habitants de Goussainville.

Point d'attention : la réforme des indicateurs financiers prévue dans la Loi de Finances 2022 (voir mesures de la LF 2022 ci-dessus), malgré le gel de l'impact pour 2022, pourra avoir des conséquences sur le montant perçu du FPIC en 2023.

2. Dotations et participations

La DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, est composée de la Dotation Forfaitaire (DF), de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation).

La dotation forfaitaire 2022 sera, au mieux, stable à un faible niveau puisque depuis 2014 et l'objectif de redressement des comptes publics, Goussainville accuse en cumulé une perte de plus de 19 M€ à fin 2022 (voir ci-dessous) :



L'évolution de la population utilisée pour le calcul de la DGF étant sensiblement stable à environ 30 100 hab., la prévision 2022 se situe à hauteur de 3,4 M€ et est calculée sur 2021.

Les autres composantes de la DGF : DSU et DNP, sont également considérées stables pour 2022, pour un montant de 5,3 M€ au titre de la seule DSU puisque Goussainville ne perçoit plus la DNP depuis 2020.

Point d'attention : pour mémoire, en 2021, la Ville se situait au rang 137 sur 693 communes éligibles à la DSU. Il convient toutefois de garder à l'esprit que la réduction du nombre de communes éligibles reste possible, et que toute nouvelle modification qui pourrait intervenir sur le calcul du potentiel financier, suite à des modifications de contexte institutionnel, pourrait jouer sur l'éligibilité et le montant de la dotation reçue.

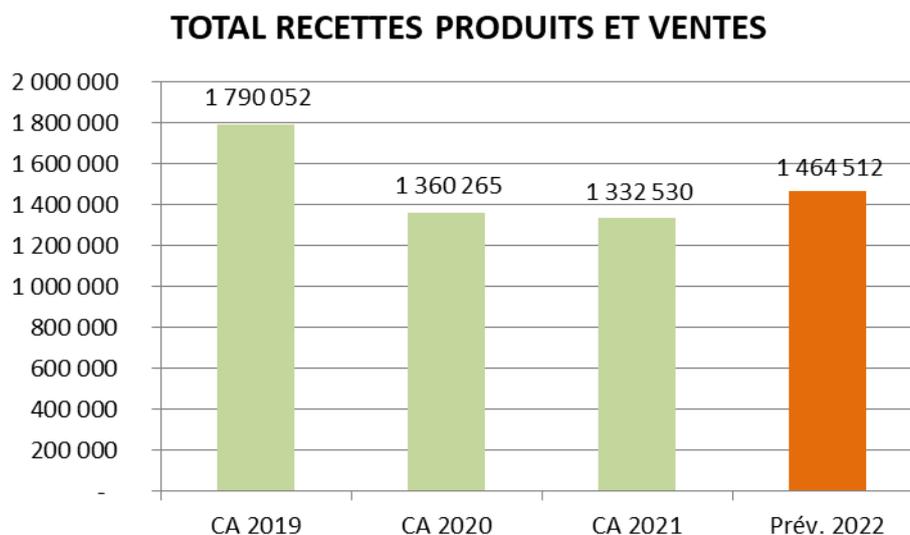
C'est l'un des enjeux majeurs de la réforme des indicateurs financiers prévue dans la Loi de Finances 2022 où l'impact financier est neutralisé pour cette seule année. Les prévisions pour 2023 devront en tenir compte (écrêtement plus important de DF, perception de la DSU impactée).

Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatives aux prestations enfance et petite enfance viennent abonder le chapitre des dotations et participations. Il est à noter également la nouvelle convention au titre de la Cité éducative qui amènera une recette supplémentaire de 450 k€ des services de l'Etat, ce qui correspond à un financement de 56% des actions mises en place à Goussainville (800 k€).

3. Produits des services et ventes diverses

En 2020, les produits des services ont connu une importante baisse en raison de l'impact du confinement et du télétravail mis en place pour la COVID 19, soit une baisse de 25 %.

Les tarifs communaux n'ont pas été augmentés pour l'année 2021 ce qui explique la stagnation du chapitre 70 et ne le seront pas plus en 2022 où l'effet « rattrapage », suite à la crise, devrait se produire (+10%) mais encore bien en deçà du niveau de 2019 :



Prévisions de dépenses pour la section de fonctionnement :

1. Les charges à caractère général

Le budget 2022 se trouve dans la continuité du budget 2021 avec la concrétisation des objectifs de la Municipalité en ce qui concerne l'éducation, la culture, les animations et l'évènementiel.

Dans ce budget nous retrouverons les concrétisations financières pour :

- **l'éducation et la labellisation « Cité éducative »** : Depuis de très nombreuses années, la politique éducative est en souffrance et la municipalité en fait un axe majeur de l'action municipale. Elle sera déclinée de manière globale, considérant que la culture, le sport, les animations périscolaires seront des vecteurs d'éveil, d'apprentissage, de découverte et de socialisation tout aussi essentiels que l'école pour la réussite des enfants. Le dispositif des cités éducatives sera un moyen de renforcer le développement de nos dispositifs et leur articulation avec l'ensemble des acteurs éducatifs : Education nationale, parents d'élèves, associations, etc...

Le budget 2022 poursuivra l'enrichissement des actions éducatives pour la réussite de tous les enfants et jeunes, pour faciliter leur accès aux savoirs (notamment avec la poursuite des vacances apprenantes), aux pratiques culturelles et sportives.

- **la jeunesse** : La crise sanitaire que nous traversons impacte tout particulièrement la jeune génération qui se présentera demain sur le marché du travail. Afin de mieux répondre à leurs besoins et de les accompagner dans leur parcours personnel et professionnel, des actions spécifiques seront proposées (mise en relation avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion ; découvrir les dispositifs d'accompagnement ; participer à des ateliers, élaboration de CV...). Parallèlement, le service jeunesse continuera de déployer ses actions d'accompagnement et d'animation, notamment avec le renforcement des événements d'été (Gouss'plage) et d'hiver (Village de Noël).

- **la santé** : la lutte contre la pandémie continuera de guider les actions de la ville : maintien du centre de vaccination, prévention... L'élaboration d'un nouveau contrat local de santé s'inscrit dans l'organisation du CMS, guidée par les conclusions de l'audit rendu en 2021. L'accompagnement des médecins libéraux sera renforcé afin de développer l'offre médicale sur la ville.

La crise sanitaire ayant renforcé l'isolement des personnes âgées, plusieurs activités intergénérationnelles seront remise en places en 2022, via le CCAS, notamment afin de conserver le lien social d'avant-crise et de proposer un accompagnement social et psychologique renforcé pour les populations les plus fragilisées.

- **la sécurité et la tranquillité publique** : L'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance et de dispositifs nomades sera financée pour lutter contre les dépôts sauvages. En matière de mobilité et déplacement, la municipalité va lancer une étude pour un nouveau plan de circulation, la Municipalité proposera de nouvelles règles de stationnement, des réaménagements de parkings pour encourager le développement des commerces et sécuriser les déplacements.

- **un engagement durable pour le cadre de vie** : les choix de nos fournisseurs et prestataires seront guidés chaque fois que possible par des critères environnementaux.

Les équipes de propreté et d'entretien des espaces publics ont été et continueront de disposer de moyens financiers élargis pour améliorer le cadre de vie des habitants.

L'amélioration du cadre de vie passe également par un renforcement du civisme de chacun et en complément des actions de sensibilisation et des mobilisations citoyennes régulières, un dialogue avec les institutions et des missions de médiation est mis en place.

Afin de lutter contre le gaspillage énergétique, la Municipalité entreprend en 2022 de nombreux travaux de rénovation sur le patrimoine communal (toiture, huisserie, réparation des fuites...).

- **la mise en place de la démocratie participative** : après la relance du conseil municipal des enfants, ont été créés le conseil municipal de jeunes, le conseil des seniors et les nouveaux conseils de voisinage. Ces instances bénéficieront d'un budget participatif et participeront aux axes de développement de la Cité Educative.

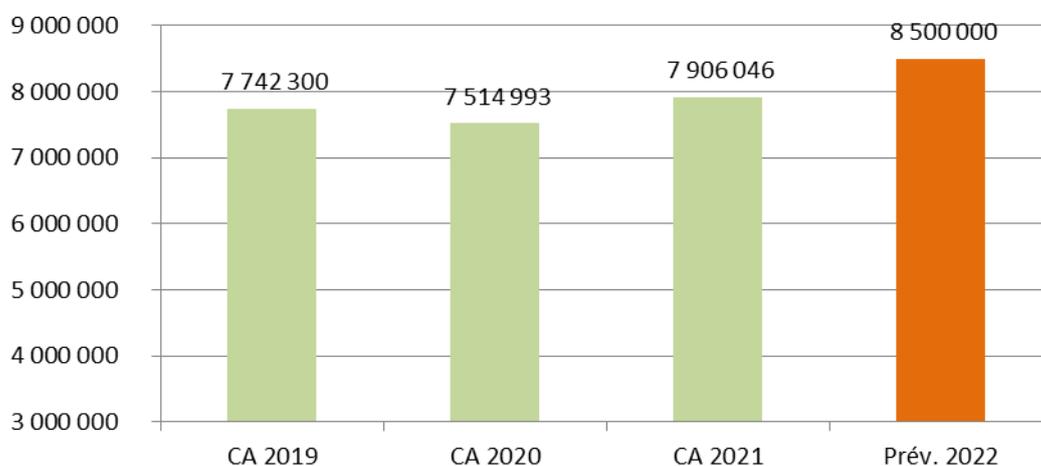
- **le développement de la culture sur la ville** : en plus des activités connues à ce jour, ce secteur connaîtra un essor au travers d'actions organisées en direction de tous les publics, du plus jeune âge au senior et, grâce à la concertation de la population, permettra à chacun de s'épanouir grâce à une large diversité culturelle, adaptée à la demande des habitants. La saison culturelle ne devrait plus souffrir des mêmes restrictions que ces deux dernières années et pourra donc, sous toute réserve, revenir à une activité pleine.

- **animations de la ville** : suite à leur succès au deuxième semestre 2021, des animations et festivités phares seront de nouveau organisées, en associant les différentes structures municipales (journée sur le thème des droits des femmes, fête de la musique, Gouss'plage, halloween, village de Noël et sa patinoire, etc...).

- **développement économique** : une action forte est là aussi entreprise par la Municipalité afin de renouer les liens avec les commerçants Goussainvillois d'une part, mais aussi avec le tissu économique local de manière générale. La candidature sérieuse de la Ville au projet AGORALIM (appelée REGARDS – Réconciliation Ecologique à Goussainville par l'Alimentation Raisonnée, Durable et Solidaire), vu comme le « petit frère » du marché de Rungis à l'Est du Val d'Oise, va donner un écho économique puissant sur les thèmes de l'emploi, de l'agriculture et du transport de marchandises avec un rayonnement à minima régional.

Globalement, l'objectif en 2022, et durant toute la mandature, est d'optimiser les charges à caractère général en trouvant un équilibre basé sur l'efficacité au regard des actions précédemment citées qu'il convient de financer. Il faut également préciser que suite au Coronavirus, les charges à caractère général ne vont pas diminuer en 2022 et vont s'inscrire dans la continuité de la reprise de l'activité aperçue au second semestre 2021 :

TOTAL CHARGES GENERALES



L'objectif d'optimisation des charges est masqué par la hausse de 7,5% des charges générales entre 2021 et 2022. Cette augmentation est pourtant maîtrisée car elle inclut :

- le nouveau budget dédié à la Cité Educative (+800 k€ dont 100 k€ en charges de personnel),
- la hausse du prix des carburants et des énergies (+ 150 k€),
- la reprise et le développement des animations d'hiver et d'été (+250 k€).

2. Les charges de personnel

Depuis la mise en place de la municipalité actuelle, une démarche de construction du Service Public local de demain et d'évolution de la politique des ressources humaines a été engagée. Elle est pilotée par une nouvelle organisation du service RH.

Elle conjugue gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec le recrutement de nouveaux cadres techniques, une réflexion pour une nouvelle organisation du temps de travail, une amélioration des conditions de travail, développement de la prévention et de la santé au travail et évolution des compétences et métiers avec la volonté d'ajuster les ressources humaines aux besoins des services.

Un effort est consacré à l'achat de nouveaux matériels, mobiliers, équipements techniques, véhicules, etc. La maîtrise des effectifs et de la masse salariale restent des priorités sur 2022 et la durée du mandat.

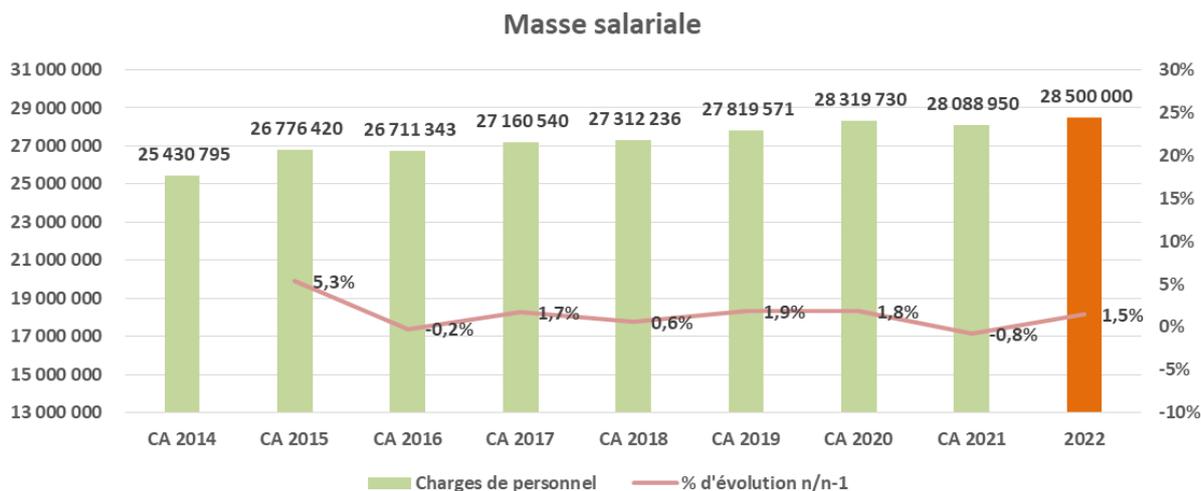
L'adaptation et la modernisation du service public passent également par le développement et l'optimisation des outils informatiques. Le budget 2022 intègre la première étape de virtualisation des postes informatiques et permettra l'organisation facilitée du télétravail.

Le service public doit désormais être en capacité de répondre à de nouveaux enjeux. Il faut donc doter les personnels à travailler hors des services et dans des démarches de concertation. Le développement des formations sera accentué pour prendre en compte cette ambition et la volonté de mettre en place de nouveaux services comme le guichet unique.

Le renforcement des expertises et des capacités, la progression individuelle et collective seront essentiels pour que le service public soit à la hauteur de sa mission au bénéfice des habitants et dans un cadre budgétaire maîtrisé.

L'augmentation 2022 des charges de personnel par rapport à 2021 sera le résultat :

- du recrutement sur l'ensemble des postes de cadres vacants,
- de l'augmentation structurelle du GVT (Glissement Vieillesse-Technicité) qui correspond à la progression de la rémunération de la catégorie C, relèvement du minimum de traitement, nominations suite à réussite à concours, avancements de grade et promotions internes,
- du budget alloué aux moyens humains pour le développement de la Cité Educative (100 k€).

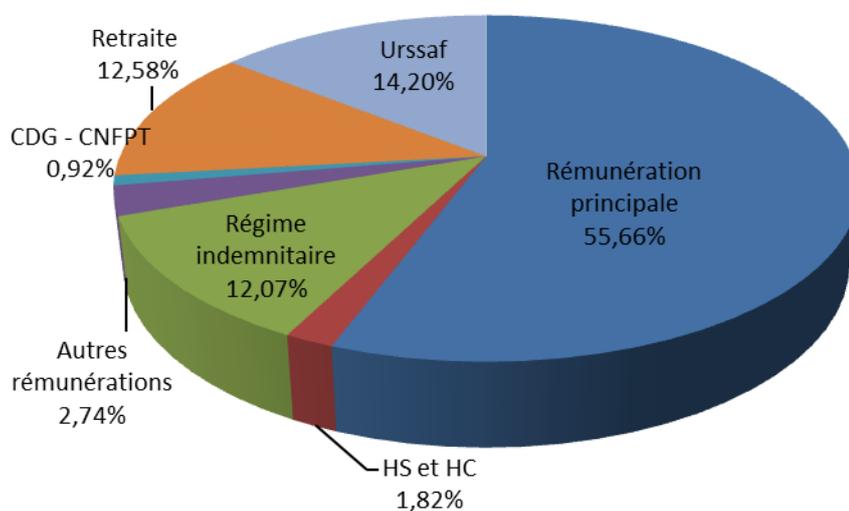


Mais le passage aux 1 607h depuis le 1er janvier 2022, par effet mécanique, devrait freiner cette croissance récurrente de la masse salariale, puisque la volumétrie de travail aura augmenté. En effet, compte tenu de la suppression d'une large partie des congés dérogatoires en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021, les agents seront plus présents.

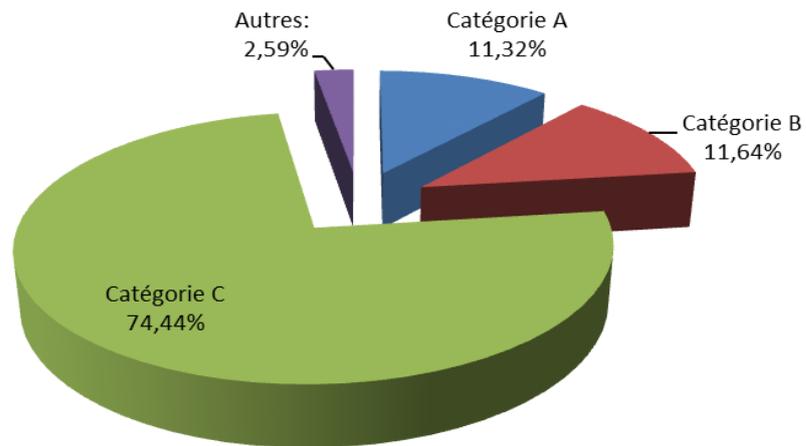
Le pôle Qualité de Vie au Travail et Dialogue Social, qui a été créé sous cette mandature, va poursuivre son travail sur le bien-être des agents afin de contenir la démotivation, les risques d'accident, l'usure et la démotivation des agents qui génèrent l'absentéisme. Le développement du télétravail participera lui aussi à réduire cet absentéisme puisque certains états de santé n'empêchent pas le télétravail. Une mise en œuvre est prévue à la fin du premier semestre.

Un cadre plus contraint des heures supplémentaires, astreintes et permanences a été défini afin de contenir ces volumes qui viennent augmenter la masse salariale. Même principe en ce qui concerne le recours aux vacataires qui a été lui aussi mesuré et déterminé sans possibilité de dépassement.

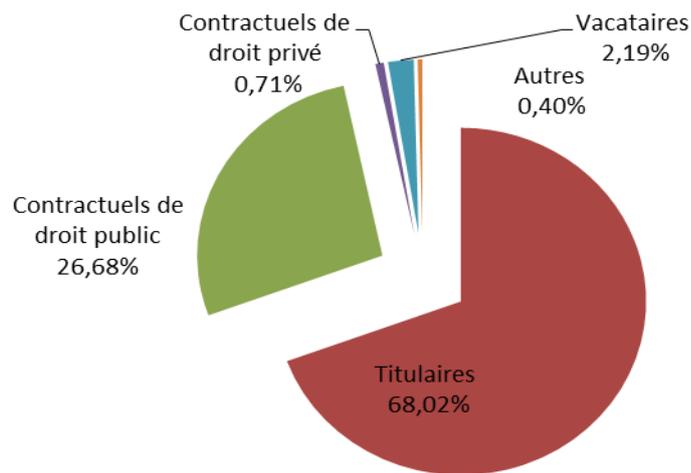
Répartition des dépenses de personnel sur 2021



Répartition des catégories hiérarchiques en % de la Masse Salariale au 31 décembre 2021

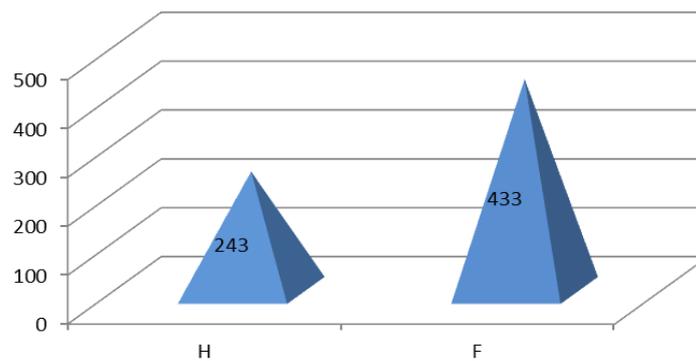


Répartition des profils en % de la Masse Salariale au 31 décembre 2021

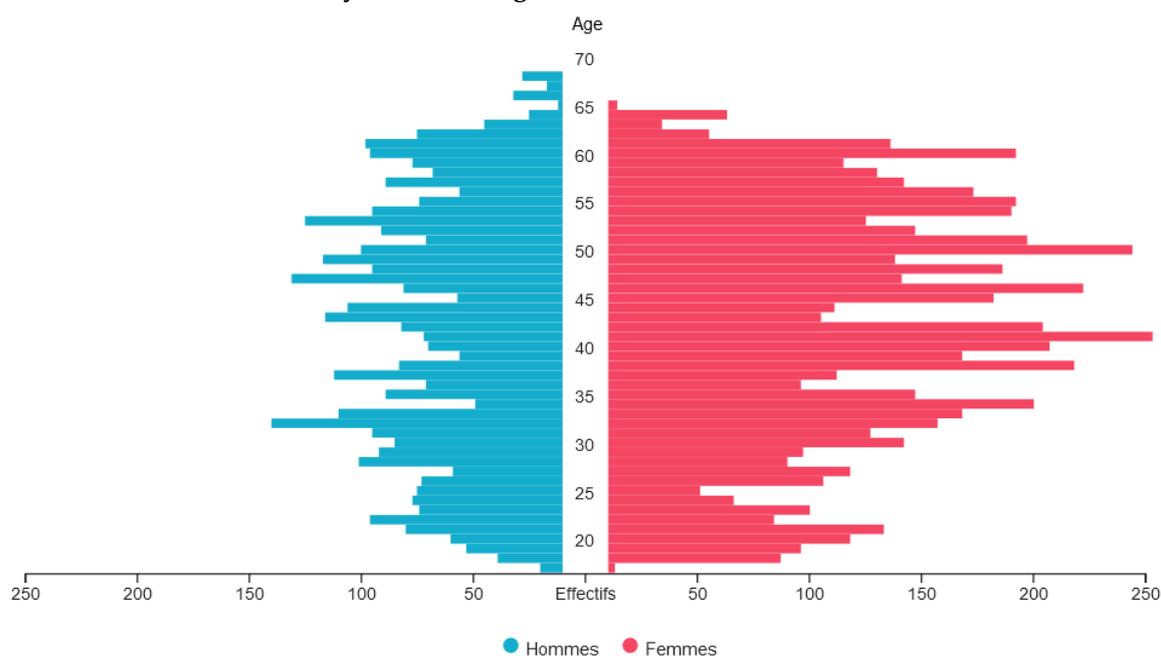


EFFECTIFS en Equivalent Temps Plein au 31 décembre 2021

676 ETP



Pyramide des âges au 31 décembre 2021



Heures supplémentaires : 23 463 heures supplémentaires ont été décomptées sur 2021.

3. Participations et subventions versées

Pour 2022, les subventions vont rester globalement stables par rapport à 2021. La répartition de l'enveloppe de subventions aux associations sera effectuée en tenant compte de l'activité réelle en 2022 et fera l'objet d'une analyse dédiée en amont du vote du BP.

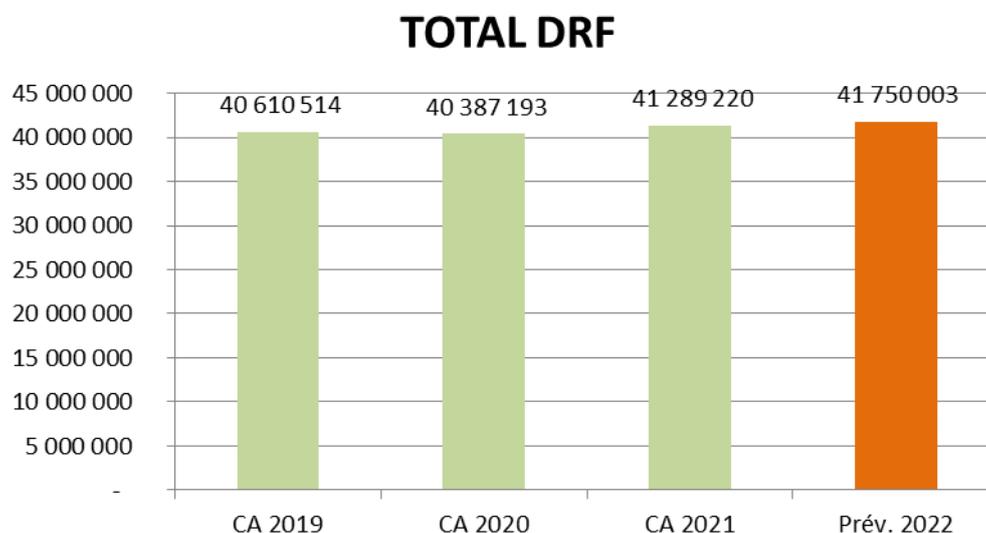
La subvention attribuée par la Ville au CCAS sera maintenue et ajustée, si nécessaire, compte tenu de la crise du coronavirus et des besoins en aide sociale de la population de Goussainville.

4. Charges financières

En 2022, après l'évolution favorable du coût des intérêts de la dette en 2020 et 2021, la baisse va se poursuivre grâce à la stabilisation de la dette, avec un encours qui atteint environ 53,8 M€ au 31 décembre 2021 et une charge d'intérêts en baisse autour d'1,5 M€ pour 2022.

L'objectif principal est de dégager une épargne brute suffisante pour financer une partie de la section d'investissement, en plus du remboursement du capital de la dette.

Globalement en dépenses réelles de fonctionnement (DRF), la traduction comptable avec les données connues à ce jour pourraient être les suivantes :



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement représente +1,1% entre 2021 et 2022, ce qui apparaît comme étant une augmentation maîtrisée au regard de la mise en place de la Cité Educative, de l'impact de la hausse du coût des matières premières et de l'énergie, du développement des animations d'hiver et d'été et de la montée en compétence du personnel municipal avec l'intégration de l'ensemble des postes de direction vacants.

En outre, cette augmentation reste inférieure à l'inflation au niveau national.

Prévisions d'investissement pour le BP 2022 :

1. La Capacité d'autofinancement (CAF)

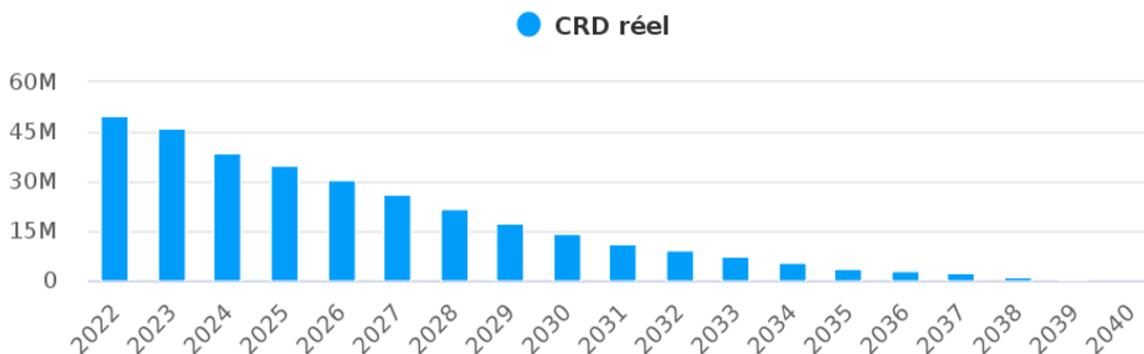
Le remboursement du capital de la dette (4,3 M€ en 2022, comme en 2021) représente une part importante des dépenses d'investissement se stabilise progressivement à ce niveau.

En termes de prospective, un autofinancement est prévu à hauteur minimum de 3 millions d'euros qui permettra, avec les autres ressources propres (cessions, FCTVA et Taxe d'Aménagement) de faire face, en totalité, au remboursement du capital des emprunts et de maintenir une CAF nette positive. Cette règle de prudence et de bonne gestion sera tenue sur toute la mandature.

2. L'en-cours de la dette communale

Avec un encours de 54M€ fin 2021, une stabilisation de la dette pourrait être envisagée sur la mandature. Par conséquent, un emprunt de long terme inférieur à l'annuité du capital (4,3 M€) pourrait être envisagé pour 2022, comme en 2021.

Le graphique ci-après indique les évolutions du capital restant dû sans les nouveaux emprunts dans le cadre du plan d'investissement pluriannuel :³



Pour 2022, le ratio de désendettement, qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette, reste conforme aux règles prudentielles (inférieur à 12 ans), soit 6 et 3 mois au 31/12/2021.

La structure de la dette est désormais constituée pour 85,83 % d'emprunts à taux fixes ce qui constitue une dette peu risquée :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	46 709 639 €	85,83%	2,77%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Barrière avec multiplicateur	7 051 524 €	14,17%	3,74%
Ensemble des risques	53 761 163 €	100,00%	2,91%

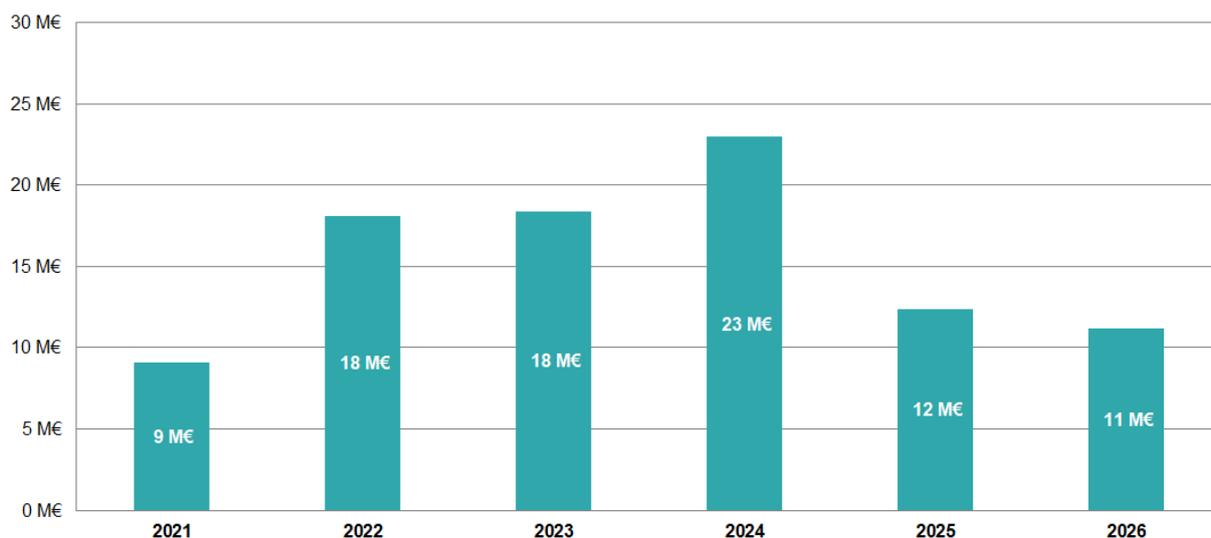
De plus, le taux moyen annuel de calcul des intérêts est de moins de 3% (2,91%), ce qui permet de classer Goussainville dans les communes ayant des financements corrects en dessous des niveaux du marché.

3. Prévisions de dépenses d'investissement

La ville prévoit de financer un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) d'environ 90 M€ sur l'ensemble de la période 2021-2026.

Le décalage de certains projets, notamment pour la période de 2022 à 2024, devrait permettre un « lissage » du PPI sur l'ensemble de la période, mais celui-ci reste conséquent :

³ L'emprunt du 31/12/2021 de 4M€ n'est pas intégré à ce graphique.



Les principaux éléments du PPI sont les suivants :

- ~ Quartier Gare (27 M€)
- ~ CTM (9 M€)
- ~ Avenues J. Potel et 6 juin 1944 (3,5 M€)
- ~ City Parcs (0,7 M€)
- ~ Travaux écoles + école à énergie positive (11,3 M€)
- ~ CS Baquet / Plateau Jean Moulin (3,8 M€)
- ~ Meulière (2,5 M€)
- ~ Entrées de ville (2,8 M€)
- ~ MJC (2 M€)
- ~ Extension médiathèque (1,5 M€)
- ~ Vieux Pays (3 M€)
- ~ Entretien renouvellement du parc auto, mobilier, matériel informatique, voirie/bâtiments...

Les projets en cours à financer en partie sur le BP 2022 rassemblent les débuts de la construction du nouveau Centre Technique Municipal, l'entrée de ville du quartier des Demoiselles et son prolongement sur l'avenue Montmorency, le réaménagement de l'avenue Jacques Potel, la construction du centre social (ancien Aldi), le réaménagement d'aires multisports dont celle des Grandes Bornes, l'extension de la Médiathèque...

Un effort particulier sera fait pour l'entretien régulier du patrimoine municipal et le renouvellement du parc automobile dont l'état est très dégradé.

En ce qui concerne les écoles, environ 1M € sera consacré aux divers travaux d'entretien et d'amélioration du quotidien pour les enfants, les enseignants et le personnel municipal.

Sous toute réserve et hors projets déjà engagés, le BP 2022 permettra de financer entre 10 et 15 M€ d'investissements nouveaux, à emprunt constant.

4. Prévisions de ressources d'investissement

En complément de l'autofinancement d'environ 3,5 M€, d'autres recettes d'investissement viendront améliorer notre capacité de financement des équipements :

~ Le FCTVA : le montant du Fonds de Compensation pour la TVA à percevoir par la ville pour 2022 devrait être de l'ordre de 1,3 M€.

~ La dotation aux amortissements : cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement). Elle représente environ 3,5 M€.

~ Les subventions d'équipement : en 2022, après une année 2021 où l'objectif des 2,5M€ a été obtenu, le volet « subventions d'équipement » est attendu pour environ 3,5 M€.

Conformément à la Loi de Finances 2022, l'Etat met en place des moyens importants afin de soutenir l'investissement local sur les thèmes du développement durable, du développement numérique et de l'innovation notamment avec l'enveloppe exceptionnelle allouée à la DSIL (+350 M€). Le principal dispositif permettant d'accéder à ces fonds sont les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), portés par la CA en lien avec les projets communaux.

~ Les cessions foncières pour environ 2 M€ en fonction des acquisitions réalisées.

~ Les emprunts nouveaux, dans la limite de la capacité d'autofinancement, soit environ 4 M€ possible sans augmenter l'en-cours de dette d'une année sur l'autre.

IV. CONCLUSIONS

L'exercice 2022 marquera la reprise de l'activité économique et culturelle marquée dès la fin 2021 par le retour d'une forte inflation et ce, malgré la présence toujours prégnante de la crise sanitaire à défaut de connaître de nouvelles restrictions.

En parallèle, la concrétisation des premiers projets de la Municipalité devrait voir le jour avec la mise en place de la Cité Educative, de nombreux projets d'aménagements urbains, tels que le pôle gare ou encore la candidature de la Ville au projet AGORALIM.

En dépit d'un contexte budgétaire rendu difficile et incertain par la crise du coronavirus, la Ville de Goussainville va poursuivre ses différentes actions et continuer son impulsion vers une modernisation importante.

Le défi de la collectivité est toujours de proposer un budget équilibré en recettes et en dépenses, malgré les incertitudes permanentes liées aux réformes de l'Etat.

De manière synthétique, les principales hypothèses retenues pour la construction du budget 2022 :

- Le maintien de nos taux de fiscalité,
- Pas d'augmentation des tarifs des prestations à destination des familles,

- La maîtrise de nos charges d'exploitation,
- Le maintien du soutien aux associations,
- La maîtrise de la dette,
- Le financement des investissements,
- La recherche active de cofinancements pour les projets et les évènements,
- Le respect des grands équilibres financiers,
- La mise en œuvre des projets prioritaires de la nouvelle majorité municipale dans le domaine de l'embellissement du cadre de vie, de la sécurité, et de l'aménagement du territoire,
- La modernisation des services publics.

Le projet de budget 2022 sera présenté avec la reprise de l'excédent de clôture 2021.

Les dispositions de ce ROB s'appliquent également au budget annexe des baux commerciaux.

LEXIQUE DES ACRONYMES UTILISES

BP : Budget Primitif
 CA : Compte Administratif
 CAF : Capacité d'Autofinancement
 CARPF : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
 DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
 DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
 DSIL : Dotation de Soutien à l'investissement Local
 DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
 FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA
 FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes
 FSRIF : Fonds Régional de Solidarité d'Ile-de-France
 PLF : Projet de Loi de Finances
 PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
 RI : Régime indemnitaire
 TCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité